

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021**

Délibération
n° 2021.02.026.B

**Travaux d'impression
des divers supports
de communication de
la communauté
d'agglomération du
GrandAngoulême**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 février 2021**

Secrétaire de séance : Hélène GINGAST

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Marie-Henriette BEAUGENDRE à François NEBOUT, François ELIE à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.02.026.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

TRAVAUX D'IMPRESSION DES DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME

Pour les travaux d'impression de ses divers supports de communication (magazine communautaire, affiches, flyers et dépliants, etc.), la communauté d'agglomération doit faire appel à des sociétés spécialisées.

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 5 octobre 2020 sur le profil d'acheteur, au BOAMP sous le n°20-121441 publié le 09 octobre 2020 et au JOUE sous le n°2020/S 197-476192, publié le 09 octobre 2020, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, L2113-10, R2113-1, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14 du Code de la commande publique, pour les travaux d'impression des divers supports de communication de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix.

L'accord-cadre ne comprend pas d'engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes en application du 3° de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est alloué et se décompose de la manière suivante :

- Lot n°1 : Impressions numériques urgentes
- Lot n°2 : Impressions offset
- Lot n°3 : Impression magazine

Les estimations financières pour chaque lot sont les suivantes :

- Lot 1 : 5 000 € HT / an
- Lot 2 : 60 000 € HT / an
- Lot 3 : 100 000 € HT / an

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme d'un an. Il est ensuite renouvelable 3 fois pour des périodes d'1 an par reconduction expresse.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait les date et heure limites de remise des offres au 6 novembre 2020 à 17 heures.

6 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)

1/ MAURY (lot 3)

2/ MEDIAPRINT (lots 1, 2 et 3)

3/ LES IMPRESIONS Didier COUVIDAT (Lots 1 et 2)

4/ IMPRIMERIE VINCENT (Lot 3)

5/ RECTO VERSO (Lot 1)

6/ IMPRIMERIE VALANTIN (Lots 1,2 et 3)

Lors de sa séance du 27 janvier 2021, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots 1 et 2 de l'accord-cadre à l'entreprise VALANTIN, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le lot 3 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général lié à la modification du projet d'achat et sera relancé.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 27 janvier 2021,

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix retenant l'offre de l'entreprise VALANTIN - 114 rue de la Quintinie – 16340 L'ISLE d'ESPAGNAC pour l'accord-cadre des lots 1 et 2, sans engagement sur des montants minimum et maximum

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller délégué, membre du bureau en charge de la commande publique, à signer l'accord-cadre et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur le budget 6236

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2021	<u>Affiché le :</u> 15 février 2021